

S.V.P. remplir en lettres moulées

**IDENTIFICATION**

Nom de famille _____		Prénom _____	Code permanent UQAM _____
Adresse : No civique / Rue _____		No d'appartement _____	Titre et code du programme actuel _____
Ville / Province _____		Code postal _____	Courriel (étudiante, étudiant UQAM) _____

@courrier.uqam.ca

**1 – TITRE DU TRAVAIL DE RECHERCHE**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**2 – AUTORISATION DE DÉPÔT DU TRAVAIL DE RECHERCHE**

Première version  Version révisée suite à des modifications  mineures ou  majeures faites à la demande du jury

**Type de travail de recherche :**

Thèse  Essai  Mémoire  Rapport de \_\_\_\_\_

Activité de synthèse  Autre activité de fin d'études, préciser : \_\_\_\_\_

Signature : directrice, directeur de recherche ou tutrice, tuteur _____	Date _____
Signature : codirectrice, codirecteur de recherche _____	Date _____

**3 – CONFIRMATION DE DÉPÔT DU TRAVAIL DE RECHERCHE**

L'étudiante, l'étudiant a déposé à la direction du programme ou au Vice-rectorat (BEP), \_\_\_\_\_ copies de son travail de recherche.

Signature de la personne autorisée _____	Date _____
--	------------

**4 – SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PAR LE SOUS-COMITÉ D'ADMISSION ET D'ÉVALUATION (SCAE)**

Première version  Version révisée

Le travail de recherche dont le titre définitif est mentionné plus haut a été évalué par un jury. Après synthèse des mentions, des commentaires et des recommandations effectuée par le SCAE, le travail de recherche :

- Est accepté  sans correction, avec la mention suivante: } Excellent  Bien   
 à condition que soient effectuées des corrections mineures, avec la mention suivante: } Très bien   
 Dans le cas d'une thèse: Approbation  nécessaire ou  non nécessaire de ces corrections, avant la soutenance.
- Est retourné à l'étudiante, l'étudiant pour qu'elle, qu'il y effectue des corrections majeures.
- Est rejeté sans droit de reprise avec la mention Échec.
- Est rejeté sans droit de reprise au motif de commission d'une infraction de nature académique (voir au verso).

**5 – APPROBATION DU SOUS-COMITÉ D'ADMISSION ET D'ÉVALUATION (SCAE) ET DU VICE-RECTORAT (BEP)**

Signature : présidente, président du SCAE _____	Date _____
Signature : Vice-rectorat (BEP) _____	Date _____

**6 – RÉSERVÉ AU REGISTRARIAT (dossiers universitaires)**

<table border="0"> <tr> <td>PROG.</td> <td>CAPRO</td> <td>CRÉDIT</td> <td>TITRE</td> </tr> <tr> <td>T 2</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>17</td> <td>20</td> <td>22 25</td> </tr> </table>	PROG.	CAPRO	CRÉDIT	TITRE	T 2				13	17	20	22 25	<table border="0"> <tr> <td>PROG.</td> <td>NO MATRICULE</td> </tr> <tr> <td>T 3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>17 20 25 28</td> </tr> </table>	PROG.	NO MATRICULE	T 3		13	17 20 25 28	<table border="0"> <tr> <td>PROG.</td> <td>CAPRO</td> <td>NOTE</td> <td>DÉCIS</td> <td>DATE DE DÉCISION</td> </tr> <tr> <td>T 4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>17</td> <td>20</td> <td>22</td> <td>25</td> </tr> </table>	PROG.	CAPRO	NOTE	DÉCIS	DATE DE DÉCISION	T 4					13	17	20	22	25
PROG.	CAPRO	CRÉDIT	TITRE																																
T 2																																			
13	17	20	22 25																																
PROG.	NO MATRICULE																																		
T 3																																			
13	17 20 25 28																																		
PROG.	CAPRO	NOTE	DÉCIS	DATE DE DÉCISION																															
T 4																																			
13	17	20	22	25																															

---

## INFRACTION DE NATURE ACADÉMIQUE

Extrait du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :

*«Lorsqu'à l'évaluation du [rapport, mémoire, essai, thèse], un membre du jury constate une infraction de nature académique, elle, il doit, soit rejeter le [rapport, mémoire, essai, thèse] sans droit de reprise au motif de commission d'une infraction de nature académique, soit aviser la présidente, le président du SCAE d'une infraction académique mineure nécessitant les corrections appropriées.»* (Selon le cas: art. 6.6.5 ou 7.3.2.1.4 ou 8.3.2.1.4, dernier paragraphe)

---

### **Sommaire de la procédure à suivre par la doyenne, le doyen**

Sur réception du rapport et des pièces justificatives, la doyenne, le doyen :

- a) transmet le tout dans les plus brefs délais au comité de discipline facultaire;
- b) transmet copie du rapport à l'étudiante, l'étudiant en l'informant que son dossier fera l'objet d'une audition devant le comité de discipline facultaire et que le processus d'évaluation de son travail de recherche est suspendu jusqu'à la fin de cette procédure;
- c) avise la présidente, le président du SCAE que le processus d'évaluation du travail de recherche est suspendu jusqu'à la fin de cette procédure.

Pour la procédure complète, se référer au site Internet suivant:  
[http://www.instances.uqam.ca/reglements/reglement\\_18.html](http://www.instances.uqam.ca/reglements/reglement_18.html)